



COMMUNIQUE DE PRESSE

Cergy, le 16 janvier 2014

Bilan 2013 du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Après un an de mise en place du dispositif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), la direction départementale des finances publiques a recensé au 31 décembre 2013 pour le Val-d'Oise, **216 demandes** de préfinancement de ce dispositif d'allègement fiscal pour un montant de **26 460 024 euros**.

Cela place le département au troisième rang en Ile-de-France (derrière Paris et les Hauts-de-Seine) tant en nombre d'entreprises bénéficiaires qu'en montant de crédit d'impôt.

Avec l'aide du CICE, les entreprises valdoisiennes ont pu améliorer leur compétitivité à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fond de roulement.

Rappel :

Le CICE bénéficie à l'ensemble des entreprises employant des salariés (dont le revenu est inférieur à 2,5 SMIC), imposées à l'impôt sur les sociétés (IS) ou à l'impôt sur le revenu (IR) d'après leur bénéfice réel, quel que soit le mode d'exploitation (entreprise individuelle – c'est-à-dire indépendants – société de personnes, société de capitaux, etc.), et quel que soit le secteur d'activité (agricole, artisanal, commercial, industriel, de services...).

Il représente une diminution de charges correspondant à 4 % de la masse salariale la première année et 6 % à partir de la deuxième.